APPLI SUD - VOS AVANTAGES CSE

Le 04 novembre 2026

LES BRÈVES DE SUD ORANO RECYCLAGE !

Cadrage salarial 2027 - grève : Face aux premières propositions salariales indécentes de la Direction, **SUD a déposé un préavis de grève, du mercredi 4 novembre à 20h22 au lundi 9 novembre à 6h04**, afin de défendre **notre pouvoir d'achat**, **nos rémunérations** et un meilleur **partage de la valeur**.

Au-delà des différences de dates ou de préavis entre organisations syndicales, **l'essentiel est de nous mobiliser dans le même sens**, avec un objectif commun : **obtenir de réelles avancées salariales pour tous !**

Pour soutenir concrètement ses adhérents mobilisés lors des mouvements couverts par un préavis SUD, notre syndicat participe financièrement aux retenues sur salaire, afin d'en limiter l'impact.

Retenues sur salaire - grève : **La retenue est calculée sur la rémunération brute mensuelle**, comprenant notamment le salaire de base, la prime d'ancienneté, le forfait de poste, les incommodités, le forfait relève et la prime de responsabilité.

Cas particulier des grèves sur plusieurs journées ou postes consécutifs : la retenue sur salaire est supérieure à celle appliquée pour un nombre équivalent de journées ou postes de grève isolés.

Durée de la grève	Retenue sur salaire	Exemple estimatif pour 2 500 € brut
59 minutes	1 / 160ème du brut mensuel	15,63 €
Demi-poste / demi-journée	1 / 50ème du brut mensuel	50 €
1 poste / 1 journée	1 / 30ème du brut mensuel	83,33 €
2 postes / 2 journées consécutives	Calcul spécifique en grève continue	Environ 230 €

Jours de fermeture 2027 : Les jours de fermeture retenus pour 2027 sont **le 7 mai** *(journée entreprise)* **– le 16 août – le 23 décembre – le 30 décembre** ainsi que les **24 et 31 décembre** *(au titre de l'article 3.2 de l'accord relatif au temps de travail et aux congés d'Orano Recyclage lorsque Noël et jour de l'an tombent un samedi)*.

Paiement fournisseurs: **SUD a porté la question des retards de paiement des entreprises sous-traitantes devant le CSE** (Comité Social et Économique). Pour rappel, en 2019, Orano Cycle avait été sanctionnée d'une amende de 900 000 € pour des retards de paiement de ses fournisseurs.

À ce jour, 191 factures restent impayées à La Hague, pour un montant total de 2,5 millions d'euros, dont près de 900 000 € correspondant à des retards de plus de 90 jours.

Les principales causes évoquées sont des difficultés administratives, des réceptions manquantes, des avenants non finalisés ou encore des factures non comptabilisées.

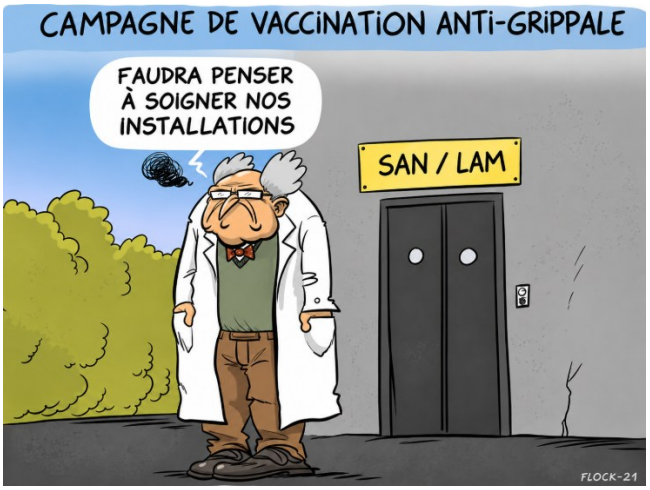
La Direction s'est engagée à transmettre sous 15 jours un état des lieux aux directions concernées, afin d'accélérer le traitement des factures en attente.



Murets : Depuis l'ouverture du PPA1, les difficultés d'effectifs rencontrées par l'entreprise SERIS provoquent régulièrement des files d'attente au bâtiment de contrôle des Murets, **pénalisant les salariés, quel que soit leur régime de travail, avec notamment des anomalies de badgeage.**

La Direction a rappelé que deux lignes de contrôle doivent être ouvertes entre 5H et 5H30. SUD a signalé que ce n'était pas toujours le cas et proposé de prolonger ce dispositif jusqu'à 5 h 45. La Direction compte sur l'arrivée d'agents SERIS actuellement en formation pour améliorer la situation et **s'est engagée à examiner les difficultés de badgeage.**

Campagne vaccination : La campagne de vaccination antigrippale se déroule uniquement **sur RDV**, au **SAN** (accueil prise de sang). Cliquez ici pour vous inscrire (lien intranet).



SAN / LAM: **Interpellée par SUD sur l'état vieillissant des installations du bâtiment SAN / LAM, la Direction confirme qu'aucune rénovation complète n'est prévue.** Elle annonce toutefois la poursuite des travaux engagés, avec un **budget de maintenance passé de 22 k€ en 2024 à 100 k€ en 2025 et 2026.**

Si plusieurs améliorations ont été réalisées, des problèmes persistent : sorbonnes toujours en cours de remise en conformité, infiltrations d'eau récurrentes et installations de chauffage vieillissantes. **Le remplacement des chaudières par des pompes à chaleur est repoussé à 2027-2028**, tandis que les fuites du bâtiment devront attendre la fin des travaux sur les sorbonnes.

Surveillance HEF : À la suite de plusieurs vols de matériel et d'effets personnels, **cinq caméras seront installées aux accès du bâtiment.** La Direction a affirmé que les images seront consultables uniquement par l'Officier de sécurité, et en cas de vol signalé. **Les élus SUD ont émis un avis favorable.**

Utilisation IA : La Direction ne prévoit aucun blocage à ce stade. Mon IA a laissé place à Copilot et ChatGPT reste utilisable, **sous réserve de ne transmettre aucune donnée Orano classifiée OPI1 ou OPI2, ni aucune information personnelle ou professionnelle confidentielle.** Une charte actualisée précise les outils autorisés et leurs conditions d'utilisation.

Politique sociale 2026 : **SUD a rendu un avis défavorable sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi 2026.**

Les ambitions industrielles doivent s'accompagner de moyens humains et matériels à la hauteur. Pourtant, entre effectifs insuffisants, installations vieillissantes, difficultés de recrutement, de formation et de transmission des compétences, **ce sont les salariés qui compensent quotidiennement le manque de moyens.**

Les remontées de l'enquête sur les risques psychosociaux (RPS) mettent également en lumière les difficultés d'organisation et la surcharge de travail.

À ces constats s'ajoutent des situations préoccupantes de fichage syndical dénoncées par SUD, des fuites de données RH et des dysfonctionnements persistants dans les relations sociales. Autant de sujets qui interrogent la politique sociale.

SUD a néanmoins obtenu l'ouverture de négociations sur ses demandes d'avenants concernant la radioprotection, la maintenance et les salariés en 3×8 et 9×8. Ces ouvertures doivent désormais se traduire par des accords signés et des avancées concrètes pour les salariés.

Astreintes : **À la suite des questions posées par SUD, la Direction a apporté plusieurs précisions :**

- **Absence pendant l'astreinte** : une journée d'absence est tolérée sous réserve de validation du manager.
- **Enfant malade** : le manager peut organiser un remplacement**. L'indemnité est proratisée selon la période d'astreinte réellement assurée par chacun.**
- **Repos :** les interventions doivent préserver **un repos minimum de 11 heures consécutives entre deux postes.**
- **Interventions téléphoniques** : SUD a signalé des refus de saisie dans OPALE. **La Direction annonce une « clarification » prochainement.**

SUD a demandé la création d'une plaquette rappelant les règles applicables aux astreintes afin que tous les salariés disposent d'une information claire et commune.

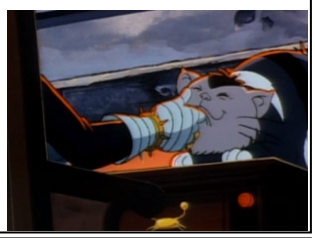
Pôle retraite du CSP /PAIE : Au regard de la charge de travail très élevée**, SUD a demandé à la Direction le recrutement d'une personne supplémentaire** → **refusé**.

OranoVox : SUD a demandé pourquoi **les salariés en contrat temporaire étaient exclus de l'enquête OranoVox**, alors que certains CDD comptent déjà plusieurs années d'ancienneté.

La Direction a apporté sa réponse habituelle, notamment lors des négociations salariales, sans jamais remettre en question les consignes venues d'en haut : « *Ce sont des règles définies par le Groupe.* »

Chat d'UP3 : Après de nombreux signalements d'inquiétude sur son état de santé, SUD avait alerté la Direction, qui nous a confirmé que la SPA l'avait pris en charge.

Sans présager que la DRH l'adopte, les plus anciens reconnaîtront ce célèbre chat… qui ne remettait jamais en question les décisions de son maître…



Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com